

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1891, par laquelle a été accordée à M. Romberg-Nisard, en sa qualité de fondateur d'une Société en formation, dite *Société des Glacières de Monaco*, concession du droit d'établir dans la Principauté et privilège d'y exploiter un établissement frigorifique, sous les conditions énumérées par le cahier des charges signé le 30 du même mois par Notre Gouverneur Général et par le concessionnaire; vu l'article 9 de ce cahier des charges, et la déchéance encourue par la Société des Glacières de Monaco à raison de l'inaccomplissement des diverses conditions auxquelles était subordonné l'exercice de son privilège;

Vu la faillite de la Société, sa mise en liquidation, et la vente par autorité de justice de son actif mobilier et immobilier;

Considérant qu'il résulte des faits sus-rappelés que le monopole établi par Notre ordonnance du 31 juillet 1891 a pris fin; que dans les circonstances actuelles il Nous paraît avantageux à l'intérêt public d'admettre, dans l'avenir, la franchise d'une industrie dont le monopole avait été constitué en vue de considérations devenues aujourd'hui sans objet;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

Le monopole concédé par l'ordonnance du 31 juillet 1891 est déclaré éteint.

ART. 2.

Les industries diverses auxquelles s'appliquait ce monopole pourront désormais être exercées librement, moyennant une redevance à fixer par le Gouvernement, et sans autres restrictions que celles résultant des lois de police et, en particulier, de l'article 11 de l'ordonnance sur la police générale.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt janvier dix neuf cent cinq.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
ED. DE LATTRE.

Par Ordonnance du 26 janvier 1905, M. Edouard-Eugène Robellaz, architecte, est autorisé à accepter et à porter les insignes d'officier de l'Instruction publique, qui lui ont été conférées par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la République Française.

M. Charles Tschirret, chef du Service des routes et d'assainissement près la Société anonyme des Bains de Mer, est, par Ordonnance du même jour, autorisé à porter les palmes d'officier d'Académie, qui lui ont été conférées par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la République Française.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles
DE LA PRINCIPAUTÉ

La fête de Sainte Devote, patronne de la Principauté, a été célébrée cette année avec un éclat particulier, grâce à la présence de plusieurs prélats étrangers qui avaient bien voulu accepter l'invitation que leur avait adressée à cette occasion S. G. M^{sr} du Curel, évêque de Monaco.

Jeudi soir, veille du saint anniversaire, a eu lieu le traditionnel feu de joie sur lequel a été brûlée la barque symbolique. Cette touchante cérémonie populaire sur la place de l'église de Sainte-Devote a été présidée par S. Em. le cardinal Richelmi, archevêque de Turin; LL. GG. M^{sr} Germain, archevêque de Toulouse; M^{sr} Bruchesi, archevêque de Montréal (Canada), et M^{sr} Béguinot, évêque de Nîmes, qu'accompagnait M^{sr} du Curel dont ils étaient les hôtes depuis la veille. Une nombreuse affluence, vivement intéressée par cette pittoresque cérémonie religieuse, se pressait autour du grand feu dont les rouges lueurs éclairaient toute la Condamine.

Le lendemain matin, à 10 heures, S. Exc. M. le Gouverneur Général, entouré de nombreux fonctionnaires, ainsi que les membres du Corps judiciaire en robe, se sont rendus à la Cathédrale pour assister à la messe solennelle qui a été dite par M^{sr} l'archevêque de Toulouse et à laquelle présidait, sur le trône épiscopal, S. Em. le cardinal archevêque de Turin, entouré des autres prélats. A l'évangile, un éloquent panégyrique de sainte Devote a été prononcé par M^{sr} Béguinot, évêque de Nîmes.

L'après-midi, la procession des reliques de la Sainte a parcouru, comme de coutume, les principales rues et avenues de Monaco-Ville et de la Condamine. La Société Philharmonique a prêté son dévoué concours à la cérémonie, ainsi que la Société Chorale l'*Avenir* dont les membres s'étaient massés auprès d'une estrade élevée sur

le boulevard de la Condamine et du haut de laquelle le cardinal Richelmi a béni la mer. Une foule nombreuse et recueillie faisait la haie sur le passage du pieux cortège qu'escortait un piquet de carabiniers en armes. Un salut solennel a terminé cette imposante fête religieuse que favorisa un ciel radieux.

Après la procession de Sainte-Devote, S. Em. le cardinal Richelmi s'est rendu vendredi soir à cinq heures et demie, avec S. G. M^{sr} du Curel, au Collège de la Visitation pour assister à une matinée artistique, organisée en son honneur, sous la direction du distingué professeur Guillermin. Son Eminence a remercié chaleureusement le Supérieur, les professeurs et les élèves du Collège, et un jour de congé a été accordé à la demande de M^{sr} du Curel.

D'autre part, l'éminent cardinal-archevêque a accepté, dimanche, l'invitation qui lui avait été adressée par les membres de l'Association amicale des Anciens Elèves des Ecoles chrétiennes et, accompagné de S. Exc. M. le Gouverneur Général et de M^{sr} l'Evêque de Monaco, il a été reçu dans le préau de l'Etablissement des Frères, décoré pour la circonstance avec beaucoup de goût. En excellents termes, M. Cioco, président de l'Association, a souhaité la bienvenue à Son Eminence, auquel M. Natta, ancien élève des Frères, a également adressé une chaleureuse allocution. M^{sr} du Curel a pris à son tour la parole pour faire l'éloge des écoles de la Principauté, puis M^{sr} Richelmi en un discours émouvant a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance pour la touchante réception qui lui a été faite en ce pays si heureux sous le règne d'un Prince universellement connu par Ses recherches scientifiques, Ses hautes conceptions et Son esprit sincèrement libéral. Après ces discours, a eu lieu un concert au cours duquel on a vivement goûté les morceaux exécutés sous la direction de M. l'abbé Péruchot, maître de chapelle à la Cathédrale. L'*Hymne Monégasque*, joué par la Société Philharmonique, a clôturé cette cordiale réunion.

Après les belles représentations de *l'Adversaire* et du *Demi-Monde*, la Comédie-Française s'est fait applaudir dans les *Effrontés* et dans le *Marquis de Priola*.

La vigoureuse pièce d'Emile Augier, dont les traits de satire sociale contre un certain monde de financiers gardent encore une actualité aigüe, fut admirablement interprétée par M. Henri Mayer, qui joua Vernouillet avec un art parfait de composition; par M. Le Bargy, jeune premier véhément; par MM. Laugier (le banquier Charrier) et Siblot (marquis d'Auberive), d'allure et de tenue supérieures; on a également fort apprécié la prestance élégante de M. Lambert dans le journaliste Sergine et le pittoresque de M. Truffier dans le rôle de Giboyer, ce publiciste famélique et véreux, un des types les plus curieux de la galerie dramatique d'Emile Augier. Du côté des comédiennes, M^{me} Jane Hading sut personnifier

avec une rare distinction la marquise d'Auberive. Son succès personnel a été des plus vifs. Nommons encore M^{me} Muller, une ingénue pleine de naturel et de simplicité, et M^{me} Persoons qui complétait cet ensemble d'élite.

* *

Pour terminer ces magnifiques soirées de grande comédie, nous eûmes le *Marquis de Priola*, l'œuvre si intéressante d'Henri Lavedan, que nous avons analysée ici même l'an dernier.

M. Le Bargy a marqué le personnage de Priola d'un cachet incomparable : il en sait rendre avec une incroyable habileté tous les complexes aspects : tour à tour ironique, cruel, méprisant, vaniteux, subtil, violent, déséquilibré, M. Le Bargy a fait là une des plus belles créations de sa carrière. Aussi l'assistance a-t-elle fait à nouveau au moderne Don Juan des ovations méritées.

Il n'y a guère qu'un rôle dans la pièce de M. Lavedan. Il serait néanmoins injuste de ne pas décerner des éloges aux personnages de second plan : M^{me} Jane Hading, M^{lle} Delvair, M^{lle} Clary, qui exprimèrent avec une suprême élégance les raffinées victimes du marquis de Priola ; et enfin, MM. Dessonnes (Pierre Morain) ; Numès, un excellent Brabançon, et M. Darcey.

Encore une représentation de comédie gaie, la *Gueule du Loup*, et voici maintenant notre splendide saison d'opéra qui va s'ouvrir.

Le Comité de bienfaisance de la Colonie française s'est réuni, jeudi soir, sous la présidence de M. Paul Gillibert, pour arrêter le programme définitif de sa fête annuelle de charité, qui sera donnée le mardi 14 février prochain, sous le haut patronage de S. A. S. le Prince de Monaco, et avec le bienveillant concours de la Société des Bains de Mer.

Ce programme, qui témoigne du souci qu'a le Comité de rendre chaque année plus brillante cette fête philanthropique, comporte nombre d'attractions. D'abord, la représentation au théâtre de Monte Carlo, de *Chérubin*, pièce inédite du maître Massenet, avec une distribution de tout premier ordre ; ensuite, la tombola, comportant un nombre considérable de lots, dont le principal est porté cette année à 7,000 francs et qui donnera à l'heureux gagnant soit la somme en argent, soit le choix entre une superbe automobile Peugeot de dix chevaux, un canot automobile (cruiser de dix chevaux), un châlet démontable, un piano à queue avec pianola, et un objet d'orfèvrerie à choisir parmi ceux qui seront exposés par les joailliers de la Principauté.

Le canot et l'automobile ont été dès dimanche dernier exposés sur le terre-plein de la place du Casino, gracieusement offert par l'Administration de la Société des Bains de Mer, et les autres gros lots seront à leur tour exposés à l'admiration de nos hôtes qui déjà se disputent les billets de la tombola.

Enfin, la kermesse et le bal, la vente des fleurs, les kiosques divers, qui compléteront la fête, sont l'objet de tous les soins du bureau du Comité qui fera certainement de cette soirée une des plus grandes attractions de la saison.

Les deux dernières journées de nos grandes courses annuelles sur l'hippodrome du Var ont été particulièrement brillantes, grâce à un temps admirable. Aussi, grande a été l'affluence élégante qui s'y était donné rendez-vous. Voici les résultats de ces deux belles réunions, doublement réussies au point de vue mondain et sportif :

SEPTIÈME JOURNÉE (Mercredi 25 janvier).

PRIX DE LA BAIE-DES-ANGES (steeple-chase à réclamer), 3.000 francs, 2.800 mètres.

9 partants.

1^{er}, *Bereg*, à M. Lieux (U. David) ; 2^e, *Andreo*, à M. Bara (Doggett) ; 3^e, *Modeste*, à M. Motheau (G. Brown).

Non placés : *Minuscule* (Webb), *Lostaud-Found* (R. Ronan) tombé, *Rameau II* (Nore), *Essling* (F. Bates), *Roseau II* (Desseigne), *Catane* (Adèle).

Gagné de trois longueurs, le troisième à six longueurs.

PRIX DU PONT-MAGNAN (steeple-chase), 4.000 francs, 3.400 mètres.

6 partants.

1^{er}, *Tuticau*, à M. Liénart (Chapman) ; 2^e, *Le Capucin*, à M. Dufour (Campbell).

Non placés : *Eric* (Doggett), *Quirino* (Woodcock), *Le Caire* (Woodland), *Foin-Coupé* (Hollobone).

Gagné de six longueurs, le troisième à deux longueurs.

PRIX DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO (course de haies, à réclamer), 1.000 francs, 3.500 mètres.

6 partants.

1^{er}, *Rolling-Rod*, à M. Lieux (Abadie) ; 2^e, *Charlotte II*, à M. Lieux (U. David).

Non placés : *Etna II* (Chapman), *Laboureur* (Desseigne), *Loup-de-Mer III* (Adèle), *Souris II* (A. Bates).

Gagné d'une tête, le troisième à une longueur et demie.

PRIX DU VAR (steeple-chase à réclamer), 3.000 francs, 3.000 mètres.

6 partants.

1^{er}, *Esperanza*, à M. Heimendinger (G. Brown) ; 2^e, *Adieu-Amour*, à M. Eccles (L. Bariller).

Non placés : *Le Pouly* (son propriétaire), *Loango* (A. Newby), *Pierrot III* (Abadie), *Léoville* (Tamin).

Gagné d'une demi-longueur, le troisième à deux longueurs et demie.

HUITIÈME JOURNÉE (Vendredi 27 Janvier)

PRIX DES ŒILLETS (steeple-chase, à réclamer), 3.000 f., 3.400 mètres.

1^{er} *Andreo*, à M. Bara (C. Doggett) ; 2^e *Souvenir Impérial*, à M. J. Lieux (U. David) ; 3^e *Pardilla*, à M. Ch. Liénart (Chapman).

Non placés : *Catane*, (G. Brown), *Essling* (F. Bates), *Vespéro* (H. Mitchell), *Léoville* (Tamin), *Baryton II* (H. Roberts), *Atlhuayen* (L. Bariller).

Gagné de six longueurs, le troisième de dix longueurs.

PRIX DES ROSES (course de haies), 5.000 francs, 2,800 mètres.

1^{er} *Voltaire*, à M. E. Fischhof (Hollobone) ; 2^e *Charlotte II*, à M. Lieux (U. David).

Non placés : *Oripeau* (A. Flint), 3^e *Echo III* (Nore), dérobé.

Gagné de six longueurs, le troisième de quatre longueurs.

PRIX DU LITTORAL (steeple-chase, handicap), 12,000 f., 3,400 mètres.

1^{er} *Etincelle II*, à M. L. de Romanet (Nore), *Miss Baccara*, à M. comte de la Tour du Pin (H. Roberts) ; 3^e *Manne*, à M. A. Druelle (A. E. Bates).

Non placés : *Vaillant III* (F. Bates), *Sergent-Fourrier* (G. Brown) ; *Moulin-Neuf* (A. Bates), *Hipparque* (A. Flint), *Dorion* (Chapman), *Eric* (Tamin), *Le Capucin* (Campbell), *Rolling Rod* (U. David), dérobé.

Gagné de huit longueurs, le troisième de deux longueurs et demie.

PRIX DES ANÉMONES (course de haies, à réclamer), 3,000 francs, 3,000 mètres.

1^{er} *Bereg*, à M. J. Lieux (U. David) ; 2^e *Biscarra*, à G. Naegely (A. E. Bates) ; 3^e *Perlinpinpin*, à M. comte de la Tour du Pin (H. Roberts).

Non placés : *Loango* (A. Newby), *Gabarit* (H. Holt), *Fil-Vite* (Hollobone).

Gagné de six longueurs, le troisième de une longueur et demie.

Une affluence considérable de dilettanti s'étaient donnés rendez-vous au dixième Concert classique, dont le superbe programme a obtenu un vif succès. La séance a débuté par *Au Printemps*, une fraîche et vivante composition de Goldmark, puis s'est continuée par les belles *Impressions d'Italie*, de G. Charpentier. Cette importante suite d'orchestre est empreinte d'une inspiration pittoresque et richement mélodique, notamment « A mules » et « Sur les cimes », où le musicien a su exprimer remarquablement l'harmonieuse atmosphère du ciel romain ; le final décrit en une brillante orches-

tration le grouillement de la ville de Naples et ses thèmes entrecroisés. Sous la baguette habile de M. Jehin, l'orchestre de Monte Carlo a interprété à la perfection cette vaste et chatoyante symphonie descriptive.

Mentionnons encore l'ouverture de *Lénore*, puis la première audition d'un *Andante* religieux signé du talentueux compositeur italien Celega ; enfin, pour terminer, les *Murmures de la Forêt* (R. Wagner) et le ballet d'*Henri VIII*, du maître Saint-Saëns, qui a su à merveille instrumenter les airs du folklore anglais et dont la palette orchestrale brille en ces danses d'un éclat sans pareil.

L'orchestre a partagé le triomphe du compositeur en ces pages si distinguées, et le public a fait fête à l'ensemble du beau programme dirigé par M. Jehin.

L'agréable petite troupe de comédiens du Palais des Beaux-Arts a représenté cette semaine, avec son succès habituel, quelques saynètes des plus amusantes : tout d'abord *M. Badin*, une spirituelle fantaisie de Courteline, puis *Un Frère*, d'Elie de Bassan, enfin, samedi, le *Gendarme est sans pitié*. Dans toutes ces piécettes, le public s'est fort divertie à la verve bouffonne et au talent drôlatique des charmants acteurs du Palais des Beaux-Arts, en tête desquels il convient de nommer M. Lamy, M. Poudrier et M. Brunais, un incomparable trio fantaisiste.

Des séances de chorégraphie artistique ont corsé le programme avec d'originales danses anglaises et un joli ballet exécuté par M^{me} Grassani, Simon, Robietto, etc.

Avant-hier dimanche, à 2 heures et demie de l'après-midi, a été tirée la tombola organisée par la Société Chorale l'*Avenir* au profit des Croix-Rouges Russe et Japonaise. De nombreux assistants s'étaient rendus, à cette occasion, au siège social de la Société, où, avant le tirage, les membres de la Chorale ont fait entendre quelques uns des meilleurs morceaux de leur répertoire.

Voici la liste des numéros gagnants :

- Le n° 1192 a gagné le gros lot, un objet d'art.
- Le n° 1770 » un vide poche.
- Le n° 2170 » une jumelle marine.
- Le n° 2188 » deux vases japonais.
- Le n° 2047 » un panier vin de champagne.
- Le n° 1658 » un panier vin de champagne.
- Le n° 762 » un lot d'élégants bibelots.
- Le n° 1764 » un lot de jolis bibelots.

Le Tribunal Supérieur a prononcé, dans ses audiences des 24 et 26 janvier 1905, les condamnations suivantes :

Gagnerie Adolphe, né à Paris le 8 décembre 1884, jardinier ;

Cothias Fernand, né à Tours le 10 novembre 1884, journalier ;

Et Dupeyron René, né à Bordeaux le 2 mars 1888, sellier,

Tous les trois sans domicile fixe, six jours de prison chacun pour mendicité en réunion.

Giraud Jacques, né à Bargime (Var) le 9 janvier 1876, journalier, sans domicile fixe, huit jours de prison et 16 francs d'amende ;

Rambourg Edouard, né à Tours (Indre-et-Loire) le 12 février 1867, chanteur ambulancier, demeurant à Cabbé-Roquebrune, vingt-quatre heures de prison ;

Le Gallais Paul-Célestin, né à Meudon (Seine-et-Oise) le 29 octobre 1874, jardinier, sans domicile fixe, quarante-huit heures de prison et 16 fr. d'amende ;

Grandhaye Paul-Marie, né à Silles (Haute-Saône) le 28 mars 1886, charcutier, sans domicile fixe, dix jours de prison et 16 francs d'amende ;

Bernardi Frédéric, né à Orléans (Loiret) le 20 septembre 1886, garçon d'office, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende,

Tous les cinq pour infractions à des arrêtés d'expulsion.

Bagnis Paul-Annibal, né à Marseille le 3 octo-

bre 1885, charcutier, sans domicile, quinze jours de prison et 32 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion avec la circonstance de récidive ;

Hurny Charles, né à Nyon (Suisse) le 7 avril 1886, garçon de cuisine, sans domicile fixe, pour infraction à un arrêté d'expulsion et ivresse manifeste, six jours de prison et 16 francs d'amende pour le délit, et un franc d'amende pour la contrevention ;

Ferrero Françoise, dite Marguerite, née à La Morra (Italie) le 2 avril 1860, domestique, demeurant à Monaco, 50 francs d'amende pour vol simple.

Jeudi 2 Février 1905, à 2 heures 1/2 précises

11^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. LÉON JEHIN

avec le concours de

M. Louis DIÉMER, pianiste

- La Belle Mélusine*, ouverture Mendelssohn.
Symphonie en Si bémol majeur (n° 12) Haydn.
Concerto pour piano et orchestre Massenet.
 M. Louis DIÉMER.
Nocturne pour instruments à cordes . Dvorak.
 A) *Gavotte pour les heures et les zéphirs* Rameau.
 B) *Réveil sous bois* L. Diémer.
 C) *Ouverture de la Flûte enchantée* .. Mozart-Diémer.
 M. Louis DIÉMER.
Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg, fragments du 3^e acte Wagner.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mardi dernier, 39 tireurs ont pris part au *Prix du Minho* qui a été gagné par MM. Redaelli (23 m.) et Van Hoobrouck (20 m.), 12 sur 12; troisième, M. R. Gourgaud (22 m.), 10 sur 11.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Asplen, Langhendonck, comte A. de Lazzara.

Le *Prix Schiannini* a réuni, jeudi, 42 tireurs ; il a été gagné par M. Hannam (20 m.), 9 sur 9; deuxième, M. Dianin (23 m.), 8 sur 9; la troisième place a été partagée entre MM. Radaelli (24 m. 1/2), Harrisson (20 m.) et Schiannini (30 m.), 7 sur 8.

La poule suivante a été gagnée par MM. Easton et Dianin.

Samedi, 54 tireurs ont pris part au *Prix de Février* (27 m.) ; il a été gagné par M. Macalester, 10 sur 10; les deuxième et troisième places ont été partagées entre MM. Beresford et Journu, 9 sur 10.

La poule suivante a été gagnée par MM. Paccard et de Plagino.

Hier, 80 tireurs ont pris part à la *Grande Poule d'Essai* qui a été gagnée par M. le comte A. de Lazzara, 15 sur 15; deuxième, M. de Lesse, 14 sur 15; troisième, sir Freake, 13 sur 14; quatrième, M. Roberts, 10 sur 11.

Les poules au doublé ont été gagnées par MM. Mackintosh, M. Grasselli, F. Thellusson.

Jeudi 2 février. — *Prix des Dalhias* (hand.), 1,000 fr.

Samedi 4 février. — *Prix des Clématites* (handicap), 1,000 francs.

Lundi 6, mardi 7 et mercredi 8 février. — **Grand Prix du Casino**, un Objet d'Art et **20,000 francs**.

Vendredi 10 février. — **Prix de Monte Carlo** (handicap), **4,000 francs** et une médaille d'or.

Lundi 13 février. — *Prix des Violettes* (hand.), 1,000 fr.

Mercredi 15 février. — *Prix de Beaulieu* (handicap), 3,000 francs.

Vendredi 17 février. — *Prix des Œillets* (hand.), 1,000 fr.

Lundi 20 février. — *Prix de Roquebrune*, 1,000 francs.

Mercredi 22 février. — *Prix O'Brien* (hand.), 3,000 fr.

Vendredi 24 février. — *Prix du Mont-Agel* (handicap), 1,000 francs.

Lundi 27 février. — *Prix de la Condamine* (handicap), 1,000 francs.

Mercredi 1^{er} mars. — *Prix de Menton*, 3,000 francs.

Vendredi 3 mars. — *Prix de Garavan* (hand.), 1,000 fr.

Lundi 6 mars. — *Prix de la Turbie*, 1,000 francs.

Mercredi 8 mars. — *Prix de Laghet* (hand.), 3,000 fr.

Vendredi 10 mars. — *Prix du Cap Martin* (handicap), 1,000 francs.

La Vie Artistique

LA SAISON LYRIQUE A MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

C'est samedi prochain que commencera, au théâtre de Monte Carlo, la série des grandes soirées lyriques.

Placées sous le haut patronage de S. A. S. le Prince de Monaco, les représentations d'opéras atteignent aux degrés les plus élevés du grand art. Le choix des œuvres, les artistes à qui l'on confie le soin de les interpréter, le déploiement de la mise en scène, tout contribue à la parfaite réussite de ces spectacles magnifiques et dignes, à la fois, de l'heureux patronage auquel on doit cette généreuse impulsion et du public d'élite qui compose les élégantes chambrées de la scène monégasque.

La nouvelle campagne qui va s'ouvrir ne le cèdera pas en éclat aux précédentes, et quand elle sera terminée, l'éminent directeur, M. Raoul Gunsbourg, aura bien mérité des nombreux *dilettanti*, qui ont toujours tenu en haute estime ce théâtre, où l'on n'est plus étonné de voir groupés, sur une même scène et dans un même opéra, des sommités artistiques qu'on ne saurait toujours trouver ailleurs.

Samedi, ce sera *l'Africaine*, l'œuvre à jamais admirable de Meyerbeer, avec M^{me} Litvinne et M. Renaud ! Puis viendront *Hamlet*, d'Ambroise Thomas, avec Renaud, M^{mes} Calvé et Deschamps-Jehin ; la *Damnation de Faust*, de Berlioz ; *Faust*, de Gounod ; *Méphistofêles*, de Boïto ; *Hélène*, de Saint-Saëns ; *Il Barbiere di Siviglia*, *I Puritani*, *La Sonnambula*, *Chérubin*, *Amica*, avec — tour à tour — des interprètes tels que M^{mes} Calvé, Litvinne, Meyrenthié, Cavaliéri, Marguerite Carré, Deschamps, Farrar, Paccini.... MM. Renaud, Bouvet, Chaliapine, Rousselière, Durif, Vinche, Bonci, Titto Ruffo, Sizes, Paz, Ananian, etc.

Mais ce qui frappe, surtout, dans le bilan des ouvrages inscrits au programme de la saison, c'est l'éclectisme et l'absence de tout partis-pris d'école.

L'art prime tout, ici, et passe avant tout.

Cette fois, il y aura deux créations — nous les avons nommées : la première due à l'illustre maître français Massenet, la seconde au jeune et génial compositeur italien, Mascagni.

Il était à prévoir qu'après le retentissant succès du *Jongleur de Notre-Dame* et *Hérodiade*, partis de Monte Carlo à travers le monde, le maître Massenet réserverait sa nouvelle œuvre, *Chérubin*, à ce théâtre. Aussi tous les admirateurs de Massenet, c'est-à-dire tout le monde, attendent-ils cet événement avec une impatience bien compréhensible.

Le livret est de MM. de Croisset et Henri Cain, deux auteurs qui n'en sont plus à compter leurs succès.

La seconde création, *Amica*, de Pietro Mascagni, doit son poème à la plume d'un auteur français... et parisien. Sur le programme on lira le nom de Berel, mais ce n'est qu'un pseudonyme sous lequel se cache la personnalité de l'aimable éditeur parisien, M. Paul de Choudens.

M. Mascagni dirigera lui-même, au pupitre du chef d'orchestre, les représentations de son œuvre.

Et ce ne sera pas là un des moindres attraits de la saison.

FERNAND PLATY.

Lettre de Paris

Paris, 29 Janvier 1905.

Voici venir la traditionnelle Saint-Charlemagne, fête évocatrice de nos souvenirs de jeunesse et de nos années de collège ! C'est une charmante coutume que ce banquet de la Saint-Charlemagne. Les sensations des hommes ne valent pas, par les objets qui les agitent ou par le résultat, les actes qui les causent. Elles valent par elles-mêmes et je n'en vois pas beaucoup de plus douces que celle des applaudissements que je connus pour la première fois,

naïfs, bons, joie de camarades. A cette même Saint-Charlemagne, des vers furent dits aussi par un de nos compagnons, qui est devenu ministre, et par un autre qui est devenu avocat. Incontestablement, celui-ci et celui-là, peut-être, ont encore plus mal tourné que moi. Depuis, je ne sais plus ce qui se passe aux banquets de la Saint-Charlemagne ? Dit-on toujours des vers ?

Je regretterais qu'il n'en fût plus comme de mon temps. Je crains, par-dessus tout, qu'on dise vrai quand on nous dit que la jeunesse est devenue froide, avisée, sèche et pratique, et ne sait plus perdre de temps avant d'entrer dans le combat de la vie. J'en serais désolé. Car le prétendu temps perdu est, dans ma vie, celui qui m'a peut-être été le plus utile en m'étant le plus agréable. J'y ai pris de l'optimisme assez pour que mon temps me semble encore à peu près supportable et, grâce à l'espoir d'autres mœurs, ne me cause pas trop de dégoût !

* * *

Une résurrection est annoncée pour le prochain carnaval. C'est le bal masqué de l'Opéra de Paris qui, l'an dernier, avait été supprimé et que l'on croyait mort et enterré définitivement.

Il y a longtemps que les spécialistes de la vieille gaieté française avaient diagnostiqué, chez le bal de l'Opéra, une sorte de maladie de langueur. Pour les moins clairvoyants, le bal de l'Opéra souffrait, depuis des années déjà, d'un manque total d'entrain et d'une abstention de plus en plus affirmée de la société *chic*. Pourquoi son organisme et ses couloirs ont-ils été envahis, peu à peu, par le poison de cet ennui ? Pourquoi l'élément mondain et le tourbillon bien parisien ont-ils renoncé à circuler dans ses artères, dans ses escaliers et dans ses loges ? Autant de problèmes impossibles à résoudre. Le bal de l'Opéra a subi la loi mystérieuse et bizarre qui régit tous les plaisirs, toutes les attractions, tous les amusements d'ici-bas. Qui peut dire pourquoi tel jeu fait fureur pendant un certain temps et cesse, tout à coup, de plaire ; pourquoi la foule se rue, un beau jour, à tel spectacle et s'en dégoûte presque aussitôt ; pourquoi le public adopte, avec passion, un établissement de plaisir, un concert, un cirque, un restaurant, un « thé », un bar, et, du jour au lendemain, sans raison, sans motif plausible, déserte cet établissement, le fuit et le dénigre ?

Qui peut expliquer pourquoi le Palais-Royal est devenu un désert et le « tour du lac » une solitude ? La foule est inconstante. Elle s'engoue d'une vilaine plage, d'une pâtisserie située dans une petite rue affreuse, d'un théâtre étroit et inconfortable, en même temps qu'elle se dégoûte d'une promenade superbe, d'un hôtel somptueux, d'un music-hall confortable.

Elle s'est lassée du va-et-vient pittoresque des dominos et des habits noirs dans le légendaire grand escalier de l'Opéra ; et aussi des poursuites à la Wateau dans les vastes corridors, des intrigues dans la pénombre des loges, des rendez-vous classiques sous l'horloge du foyer, de l'aspect féerique de la salle, à l'heure où les balcons regorgeaient de dominos aux yeux luisants sous le loup et où grouillaient en bas, dans un méli-mélo bigarré, les quadrilles échevelés !

La foule avait assez de ces mêmes choses dans ce même décor. Elle ne désirait plus l'arrivée du bal de l'Opéra afin d'y pouvoir aller ; elle y allait machinalement parce qu'il y avait un bal de l'Opéra... Il y a une nuance.

Mais, si le bal de l'Opéra est mort, en principe, de l'indifférence générale, on peut dire qu'il a été achevé par les entrées de faveur.

Une quantité de gens se seraient cru déshonorés s'ils avaient payé un louis pour entrer. Aussi, à l'approche de chaque bal, était-ce une chasse folle à la carte d'entrée ! Celles-ci étaient presque aussi recherchées que les palmes, et bien rares étaient ceux qui ne se découvraient pas un titre indiscutable à une admission gratuite.

Lorsque, il y a quelques années, la santé du bal de l'Opéra commença à inquiéter ses amis, une consultation eut lieu entre plusieurs spécialistes de la vieille gaieté française. Il était déjà bien tard pour une intervention efficace. Néanmoins, les spécialistes en question prescrivirent, au bal de l'Opéra, un régime nouveau. On lui enjoignit de se suralimenter avec des tombereaux de confetti et des kilomètres de serpentins. Cette médication parut, pendant un an ou deux, donner au malade de nouvelles forces. On y ajouta un maquillage de gaieté : des pêches à la ligne, des cortèges, des concours de costumes ; malheureusement, il parut bientôt évident à tous que les soirs du pauvre bal de l'Opéra étaient comptés. Et il s'est éteint tout à coup, comme jadis ses lustres. Il ne sera guère regretté ; ceux qui l'ont connu joyeux et brillant ont vieilli ; ils sont trop préoccupés de leur santé personnelle pour s'attarder à le plaindre ; quant à la génération nouvelle, on

lui rabâchait depuis si longtemps, que le bal de l'Opéra n'était plus qu'un vieux raseur, qu'elle considéra sa disparition comme une délivrance.

Voici, maintenant, qu'on le regrette. Tant mieux!... Souhaitons-lui bonne chance.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 22 au 29 Janvier 1905

GÈNES, vap. *Prinzessin-Heinrich*, all., c. Schwamburgen, pass. VILLEFRANCHE, b. *Lyre-Monégasque*, ital., c. Fanciulli, vin et vieux fer.
NICE, remorqueur *Toro*, fr., c. Vignale, sur lest.
— b. *Figaro*, fr., c. Dhonaty, vin.
BEAULIEU, yacht à voiles *Miss-Marie*, fr., c. Redolico, sur lest.
CANNES, vap. *Zénith*, fr., c. Morganti, march. diverses.
— b. *Ville-de-Monaco*, fr., c. Dantal, sable.
SAINT-RAPHAEL, b. *Virginie*, fr., c. Brun, —

Départs du 22 au 29 Janvier 1905

GÈNES, vap. *Prinzessin-Heinrich*, all., c. Schwamburgen, pass. MARSEILLE, vap. *Zénith*, fr., c. Morganti, march. diverses.
NICE, remorqueur *Toro*, fr., c. Vignale, sur lest.
— b. *Figaro*, fr., c. Dhonaty, —
BEAULIEU, yacht à voiles *Miss-Marie*, fr., c. Redolico, —
SAVONA, b. *Lyre-Monégasque*, ital., c. Fanciulli, vieux fer.

Monsieur et Madame JOSEPH ABEL et famille remercient les personnes qui se sont associées à leur douleur en assistant, samedi, aux obsèques de leur fils regretté

Henri ABEL

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco 8, rue des Carmes, 8

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi quatre février 1905, à 2 heures du soir, et jours suivants s'il y a lieu, dans un appartement au 1^{er} étage de la maison portant le n° 18 de la rue des Briques, il sera procédé à la vente d'une certaine quantité de meubles, objets mobiliers et bijoux tels que : lits complets, commodes, bureaux, armoires, canapés, fauteuils, chaises, glaces, pendules, candélabres, tableaux, bagues, bracelets, broches, médaillons, sautoirs, montres, boucles d'oreilles, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'Huissier : BLANCHY.

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

LICITATION AMIABLE

AVEC ADMISSION D'ÉTRANGERS

Le lundi 6 février 1905, à 3 heures de l'après-midi, à Monaco, en l'étude de M^e EYMIN, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de :

1^o *Le premier étage* d'une maison située à Monaco, rue des Briques n° 18, comprenant : 4 pièces, cuisine, grand vestibule, couloir, terrasse, water-closet, eau.

Susceptible d'un revenu annuel de 600 fr.

Consignation pour enchérir, 1,500 fr.

Mise à prix 8,000 fr.

2^o *Le deuxième étage* d'une maison située à Monaco, rue du Milieu n° 15, comprenant : 3 pièces, cuisine, vestibule, water-closet, eau.

D'un revenu annuel de 540 fr.

Consignation pour enchérir, 1,500 fr.

Mise à prix 7,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e EYMIN, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le 23 novembre 1904, M. Robert-Hermann SAUBER, artiste-peintre, demeurant à Londres, 178, Cromwell Road S. W., a cédé au Domaine public de S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco :

Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier de Monte Carlo, en bordure sur le boulevard des Bas-Moulins, d'une superficie totale de soixante-seize mètres carrés cinquante-huit décimètres carrés, portée au plan cadastral sous partie du n° 17 de la section E, et confinant dans son ensemble : au nord-est, la propriété Jungmann ; au sud-est, le boulevard des Bas-Moulins ; au sud-ouest, au surplus de la propriété de M. Sauber ; et à l'ouest, la même propriété.

Cette cession a eu lieu à la charge par le Domaine public de Son Altesse Sérénissime d'annexer la parcelle de terrain cédée au boulevard des Bas-Moulins, de la maintenir comme voie publique, et de l'entretenir en bon état pareillement aux autres voies de la Principauté.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties à Monaco, en l'étude de M^e Alexandre Eymin, notaire.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le seize décembre mil neuf cent quatre, volume 91, n° 5, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur la dite parcelle de terrain des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le trente et un janvier mil neuf cent cinq.

Pour extrait :

Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le 17 décembre 1904, M. Joseph BINET, docteur en médecine, et M^{me} Marie-Célestine BACCON, son épouse, demeurant à Nice, rue d'Italie, n° 9, ont vendu à :

- 1^o M. Edouard-Paul LOWENSON,
- 2^o M. Alphonse-Léo LOWENSON,
- 3^o Et M. Bernard-Victor LOWENSON, mineurs, sous la tutelle légale de M. Hermann LOWENSON, leur père, rentier, avec qui ils demeurent à Monte Carlo, villa Stéphanie ;

Une maison de rapport dite « Villa Céline », située à Monte Carlo, principauté de Monaco, quartier de Saint-Michel, élevée de deux sous-sols, d'un rez-de-chaussée, de trois étages et mansardes, ensemble le terrain sur lequel cette maison est édifiée, d'une superficie de quatre cent quarante-neuf mètres carrés, vingt-trois décimètres carrés. Le tout porté au plan cadastral sous le n° 160 de la section D, confine dans son ensemble : au nord-est, à M. Bouillet ; au sud-est, à M^{me} Lemonier ; au nord-ouest et au sud-ouest, à l'avenue Saint-Michel.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de cent dix mille francs.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties à Monaco, en l'étude de M^e Alexandre Eymin, notaire.

Une expédition de ce contrat transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le neuf janvier présent mois, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le trente et un janvier mil neuf cent cinq.

Pour extrait :

Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le trente décembre mil neuf cent quatre, M. Hermann LOWENSON, rentier, demeurant à Monte Carlo, Villa Stéphanie, a acquis de M. Théodore GASTAUD, architecte, demeurant à Monaco, rue Terrazzani :

Une maison de rapport dite *Villa de l'Inzerna*, située à Monte Carlo, Principauté de Monaco, avenue Saint-Laurent, élevée sur caves, d'un rez-de-chaussée et de trois étages, ensemble le terrain sur lequel cette maison est construite et qui l'entoure, d'une superficie approximative de trois cent cinquante mètres carrés ; le tout porté au plan cadastral sous le n° 304 p de la section D, confine dans son ensemble : au midi, l'avenue Saint-Laurent ; au nord, MM. Palena et Pitarino ; au levant, M. Lorenzi ; et au couchant, à un terrain appartenant à la Société Civile Palmaro-Adreani.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quatre vingt douze mille francs.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties à Monaco, en l'étude de M^e Alexandre Eymin, notaire.

Une expédition de ce contrat transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le onze janvier mil neuf cent cinq, vol. 91, n° 14, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus désigné des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le trente et un janvier mil neuf cent cinq.

Pour extrait :

Alex. EYMIN.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote) MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir. Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets. Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

BOIS & CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

Imprimerie de Monaco — 1905

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Janvier	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
23	776	775.8	776.1	776.3	776.5	10.2	10.5	10.3	10.1	9.5	60	Nord-Est fort.	Nuageux.		
24	777	777.2	776.7	776.5	775.2	10.5	11.6	10.8	10.5	10.3	68	Nord-Est.	Beau		
25	774	773.8	773.5	773.2	772.8	10.2	11.8	11.5	10.8	10.6	73	Id.	Beau, nuageux.		
26	768	767.1	766.8	766.6	767.2	10.5	10.6	10.3	10.8	11.2	75	Nord.	Id.		
27	772	773.1	773.8	774.2	775.1	8.5	9.8	9.7	9.1	8.2	52	Nord-Ouest.	Beau.		
28	776	776.2	776.3	776.5	776.8	8.8	9.5	8.6	8.2	8.1	60	Sud-Ouest.	Id.		
29	778	778.2	777.6	777.4	777.3	10.6	11.5	11.4	10.2	9.1	58	Ouest.	Id.		
DATES						23	24	25	26	27	28	29			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima.	10.5	11.6	11.8	11.6	9.8	9.5	12.5		
						Minima	9.5	9.8	9.1	9.2	7.6	7.2	7.2	Pluie tombée : 0 ^{mm} 00	